

DECISION DU PRESIDENT

Date de Notification	Date d’Affichage 05/10/2022	N° 2022 - 469	Médiathèques
-----------------------------	---------------------------------------	----------------------	---------------------

Objet : Contrat de prestation de services entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux et METACZYK’API pour l’animation d’un débat et d’une dégustation de miel suite à la projection du film Honeyland dans le cadre du Mois du doc le 26 novembre 2022 à la médiathèque Luxembourg.

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions énumérées à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu’il convient de contractualiser les modalités d’intervention de METACZYK’API le 26 novembre 2022 à la médiathèque Luxembourg à Meaux pour l’animation d’un débat et d’une dégustation de miel suite à la projection du film Honeyland dans le cadre du Mois du doc,

DECIDE

ARTICLE 1 – Est autorisée entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux et METACZYK’API la signature d’un contrat de prestation de services pour l’animation d’un débat et d’une dégustation de miel le 26 novembre 2022 à la médiathèque Luxembourg à Meaux.

ARTICLE 2 – La CAPM règlera en contrepartie de cette prestation la somme TTC de cent deux euros (102 €). La dépense correspondante est inscrite au budget 2022.

ARTICLE 3 – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Fait à Meaux, le
Le Président,

04 OCT. 2022



Jean-François COPÉ